

MAIRIE DE SAINT-PÈRE-EN-RETZ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 1^{er} mars à 17h30, la Commission Administrative du C.C.A.S de SAINT-PÈRE-EN-RETZ s'est réunie à la mairie, sous la Présidence de M. Jean-Pierre AUDELIN.

Date de convocation : 17 février 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Jean-Pierre AUDELIN, Président, Mme Ginette VALLÉE, Adjointe aux Affaires Sociales, M. Stéphane BUREAU, Mme Aurélie LERAY, M. Christian AUDION, M. Michel BOUILLANT.

EXCUSÉ (E) (S) :

ABSENT (E) (S) : Mme Hélène DANCER CAMARASA, Mme Anaïs GROLLIER.

SECRÉTAIRE : Mme Ginette VALLÉE.

Délibération N°2023.03.01

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSÉ PAR LE RECEVEUR

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre AUDELIN,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les recettes et les dépenses sont justifiées,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

A l'unanimité, le Conseil d'administration approuve le compte de gestion dressé par le receveur.

Le Président,



Jean-Pierre AUDELIN

AR-Sous-Préfecture de Saint Nazaire

044-264402363-20230307-1-AU

Acte certifié exécutoire

Réception par le Sous-Préfet : 07-03-2023

Publication le : 07-03-2023

MAIRIE DE SAINT-PÈRE-EN-RETZ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 1^{er} mars à 17h30, la Commission Administrative du C.C.A.S de SAINT-PÈRE-EN-RETZ s'est réunie à la mairie, sous la Présidence de M. Jean-Pierre AUDELIN.

Date de convocation : 17 février 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Jean-Pierre AUDELIN, Président, Mme Ginette VALLÉE, Adjointe aux Affaires Sociales, M. Stéphane BUREAU, Mme Aurélie LERAY, M. Christian AUDION, M. Michel BOUILLANT.

EXCUSÉ (E) (S) :

ABSENT (E) (S) : Mme Hélène DANCER CAMARASA, Mme Anaïs GROLLIER.

SECRÉTAIRE : Mme Ginette VALLÉE.

Délibération N°2023.03.02

OBJET : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le compte de gestion du budget CCAS dressé par le Receveur a été adopté précédemment par la commission administrative.

En application de l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Ginette VALLÉE, Adjointe au Maire a été élue Présidente de séance pour le temps des débats, M. AUDELIN étant sorti le temps de la séance.

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2022 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur.

Considérant que M. AUDELIN Jean-Pierre, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2022, les finances du CCAS en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

Concernant la section de fonctionnement, le cumul des opérations de l'exercice se présente de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice N	2 820,94	1 900,00
Résultat de l'exercice N		- 920,94
Résultat de clôture de l'exercice N-1		3 050,36
Résultat de clôture de l'exercice N		2 129,42

A l'unanimité le Compte Administratif 2022 est adopté par le Conseil d'Administration.

AR-Sous-Préfecture de Saint Nazaire

044-264402363-20230308-3-AU

Acte certifié exécutoire

Réception par le Sous-Préfet : 08-03-2023

Publication le : 08-03-2023



Le Président,

Jean-Pierre AUDELIN

MAIRIE DE SAINT-PÈRE-EN-RETZ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 1^{er} mars à 17h30, la Commission Administrative du C.C.A.S de SAINT-PÈRE-EN-RETZ s'est réunie à la mairie, sous la Présidence de M. Jean-Pierre AUDELIN.

Date de convocation : 17 février 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Jean-Pierre AUDELIN, Président, Mme Ginette VALLÉE, Adjointe aux Affaires Sociales, M. Stéphane BUREAU, Mme Aurélie LERAY, M. Christian AUDION, M. Michel BOUILLANT.

EXCUSÉ (E) (S) :

ABSENT (E) (S) : Mme Hélène DANCER CAMARASA, Mme Anaïs GROLLIER.

SECRÉTAIRE : Mme Ginette VALLÉE.

Délibération N°2023.03.03

OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022 DU BUDGET CCAS

Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance des résultats du budget CCAS, est appelé à statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022.

Constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de :
2 129,42 €,

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de la façon suivante :

- Report à nouveau en section de fonctionnement : **2 129,42 €**

A l'unanimité, la Commission approuve l'affectation du résultat d'exploitation au budget primitif 2022.

AR-Sous-Préfecture de Saint Nazaire

044-264402363-20230307-3-AU

Acte certifié exécutoire

Réception par le Sous-Préfet : 07-03-2023

Publication le : 07-03-2023



Le Président,

Jean-Pierre AUDELIN

MAIRIE DE SAINT-PÈRE-EN-RETZ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 1^{er} mars à 17h30, la Commission Administrative du C.C.A.S de SAINT-PÈRE-EN-RETZ s'est réunie à la mairie, sous la Présidence de M. Jean-Pierre AUDELIN.

Date de convocation : 17 février 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Jean-Pierre AUDELIN, Président, Mme Ginette VALLÉE, Adjointe aux Affaires Sociales, M. Stéphane BUREAU, Mme Aurélie LERAY, M. Christian AUDION, M. Michel BOUILLANT.

EXCUSÉ (E) (S) :

ABSENT (E) (S) : Mme Hélène DANCER CAMARASA, Mme Anaïs GROLLIER.

SECRÉTAIRE : Mme Ginette VALLÉE.

Délibération N°2023.03.04

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur le Président soumet aux membres de la commission administrative le budget primitif 2023 du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de SAINT-PÈRE-EN-RETZ qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 5 000, 00 Euros.

A l'unanimité, le Conseil d'Administration a voté ce budget primitif 2023.

AR-Sous-Préfecture de Saint Nazaire

044-264402363-20230309-1-AU

Acte certifié exécutoire

Réception par le Sous-Préfet : 09-03-2023

Publication le : 09-03-2023



Le Président,

Jean-Pierre AUDELIN